

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par la Municipalité Bursinel, le 8 février 2022.
 Syndic: L. Crampoin, Secrétaire: C. Gerber

Soumis à l'enquête publique du 15 février au 16 mars 2022.
 Au nom de la Municipalité Syndic: L. Crampoin, Secrétaire: C. Gerber

Adopté par le Conseil général Bursinel, le 15 juin 2022.
 Président: C. Verpon, Secrétaire: Galliard

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le 1 MAI 2024.
 La Chesse du Département

Dossier n°: 2090
 Version du plan: 24.01.2022
 PLAREL LAUSANNE

Entré en vigueur le 1 MAI 2024

Généralités

- Perimètre du plan d'affectation communal
- Perimètre du plan d'affectation du village
- Perimètres des plans d'affectation légaux

Affectations du sol

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
- Zone affectée à des besoins publics 16 LAT - n° d'identification
- Zone de site construit protégé 17 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT A
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT - lisères indicatives
- Aire forestière 18 LAT - lisères constatées le 13.08.2020 par l'insp. forestier - soumises à enquête publique
- Aire forestière 18 LAT - lisères confirmées par l'insp. forestier - soumises à enquête publique

Mesures de construction

- Limite des constructions en lisière de forêt
- Espace réservé aux eaux

Mesures d'équipements

- Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif

Mesures de protection

- Monuments culturels : objets notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets portés à l'inventaire
- Régions archéologiques - n° d'identification
- Arrêté de classement - n° d'identification
- Parcs et jardins historiques ICOMOS
- Objet linéaire ponté à l'IMNS - n° d'identification
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Voies de communication historiques - importance nationale - tracés avec substance
- Sites pollués

